



Département de la Savoie

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Commune de Villaroger

Village de la Savine

REPRISE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
ET D'EAU POTABLE

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DE SERVITUDE
DE RESEAUX PUBLICS SUR FONDS PRIVES**

6. Délibération

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 18 MARS 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 mars 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER (arrivée 18h20)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD,

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2025-48 REPRISE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SUR LE HAMEAU DE LA SAVINAZ COMMUNE DE VILLAROGER – SOLLICITATION DE MONSIEUR LE PREFET POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune de Villaroger a engagé des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour mise en conformité du hameau de la Savinaz et des travaux de renforcement en eau potable depuis 2022.

Au regard du transfert de compétence intervenu le 1er janvier 2025, la communauté de communes de Haute-Tarentaise doit poursuivre et finaliser le marché de travaux.

Il est précisé :

- Qu'une grande partie du tracé projeté s'exerce sous domaine communal. Pour autant, des passages sous domaine privé sont rendus nécessaires : ce tracé en domaine privé se justifie par souci de maintenir une pente suffisante pour assurer un écoulement gravitaire naturel et par les contraintes topographiques. Le tracé a été dicté par les ouvrages existants et afin de respecter au mieux les intérêts des propriétaires et limiter l'impact sur l'environnement ;
- Que conformément à la délibération communale n°2021/166 du 6 décembre 2021, des négociations ont été engagées avec les propriétaires de toutes les parcelles privées impactées ;
- Qu'un grand nombre de ces propriétaires a fait part de son accord sur la réalisation des travaux et l'institution de la servitude consécutive ;
- Que des travaux ainsi autorisés, ont d'ores et déjà pu être réalisés et donneront lieu à la publication prochaine des servitudes amiables consenties au service de la publicité foncière compétent ;
- Qu'une douzaine de propriétaires n'ont pas accepté la réalisation des travaux et l'institution de la servitude et qu'il y a donc lieu de solliciter, auprès de monsieur le Préfet, l'engagement d'une procédure d'institution de servitudes d'utilité publique au titre du code rural pour les réseaux d'assainissement et eau potable associée, le cas échéant, à une procédure d'occupation temporaire au titre de la loi du 29 décembre 1982 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;
- Que le dossier d'enquête publique qui sera soumis à l'approbation de monsieur le préfet, comportera les pièces suivantes :
 - Une notice explicative intégrant les caractéristiques des servitudes sollicitées et le chiffrage de l'opération
 - Le plan de situation
 - Le plan parcellaire de servitude
 - Les plans des ouvrages
 - L'état parcellaire des propriétaires impactés

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la nécessité de poursuivre les démarches visant à la reprise des réseaux d'assainissement et eau potable sur le hameau de la Savinaz dans le prolongement de la campagne de négociations amiables engagée au préalable par la commune ;
- **DECIDE** d'engager la procédure de constitution de servitudes d'utilité publique prévue par le code rural ;
- **APPROUVE** à cet effet le dossier et notamment le plan de servitude, l'état parcellaire et le chiffrage de l'opération (cf annexes)
- **SOLLICITE** monsieur le préfet de la Savoie afin de prescrire une enquête parcellaire en vue de l'institution de servitudes de réseaux au titre du code rural pour toutes les parcelles concernées pour lesquelles un accord n'aurait pas été consenti par les propriétaires ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à représenter la communauté de communes de Haute-Tarentaise dans la procédure à intervenir et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Yannick AMET

Président



